



Les dépenses admissibles du travailleur autonome

Janvier 2015

Avis au lecteur



Ce document explique des situations fiscales courantes dans un langage accessible et ne remplace pas les dispositions prévues par la loi de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu



Animateur

Carol Gagnon, b.a.a.

carolgagnon.impot@yahoo.ca

carolgagnonimpot.wix.com/conferences



Fiscalité du travailleur autonome et petite entreprise

Formes juridiques des entreprises

Programmes gouvernementaux pour les pme

Société par action, oui ou non ?

Obligations fiscales

Les déductions et crédits d'impôt pour les pme

Les revenus et dépenses d'entreprises

Si vous engagez des employés ?



La TPS-VQ pour la petite entreprise

Qui et quand doit-on s'inscrire ?

La règle du petit fournisseur (30 000 \$)

Calcul des taxes

Influence du lieu de livraison ?

Vos obligations (production, paiement...)

Le remboursement de taxes (CTI/RTI)

La méthode rapide



Les revenus et les dépenses d'entreprises

Admissibilité d'une dépense ?

4 conditions obligatoires

- ① Dépenses reliées
- ② Conserver les factures
- ③ Montants raisonnables
- ④ Pas de dépenses personnelles

Dépenses admissibles ?

Frais légaux et comptable

Fournitures, frais de bureau

Frais de livraison, timbres

Publicité, cartes d'affaires

Taxis

Intérêts sur prêt et frais bancaires

Assurance auto – surprime affaires

Permis annuel

Salaires et allocations aux employés

Site Internet



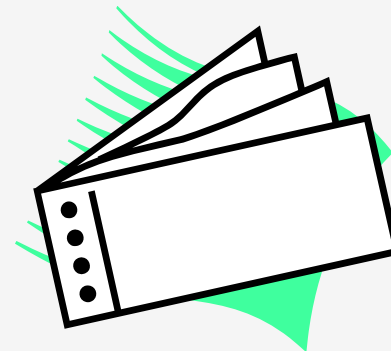
Frais de représentation ?

Toutes activités ou cadeaux effectués dans le but d'augmenter ou de conserver la clientèle

Exemple

Repas d'affaires

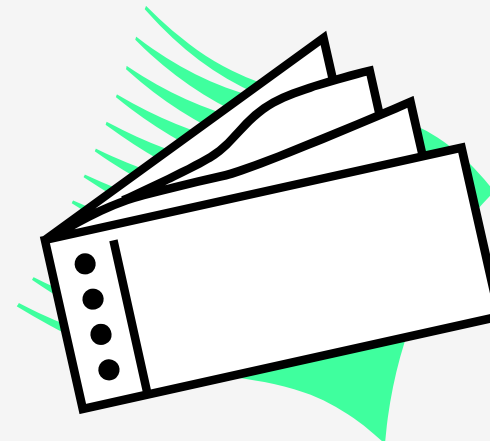
Cadeaux aux clients : Billets de théâtre, spectacles, sports



Frais de représentation



**Attention !
Les repas et
divertissements c'est à
50%**



Frais de représentation



Au provincial,
limite supplémentaire



Chiffre d'affaires annuel	Plafond
Moins de 32 500 \$	2 %
Entre 32 500 \$ et 52 000 \$	650 \$
Plus de 52 000 \$	1,25 %

Limitation des frais de représentation

Exemple



Chiffres d'affaires	Frais de repas et représentation	Calcul	Plafond
100 000 \$	4 000 \$	100 000 \$ X 1,25 %	1 250 \$
40 000 \$	4 000 \$	Maximum de 650\$	650 \$

Au fédéral, il peut déduire 2 000\$



Événements culturels - Québec



Dépense non sujet à la règle
du 50%

Conditions :

- 1 Abonnement avec un minimum de 3 représentations différentes
- 2 N'a pas lieu dans un amphithéâtre sportif

Autres frais de représentation

Hébergement et frais de transport public
Salon, foire et exposition
Cotisation à une chambre de commerce

Frais d'un congrès

Maximum 2 par an

Conditions :

- 1 Tenus par une organisation professionnelle ou commerciale
- 2 Se rapporte à votre entreprise

Frais de télécommunication

Déductible

Les frais d'utilisation d'une ligne téléphonique ou d'Internet dans un local commercial



Déductible

La partie affaires de l'utilisation d'un cellulaire, d'Internet ou d'une ligne téléphonique à la maison

Assurances



Primes déductibles

* Commerciales

* Santé ( seulement)

( frais médicaux) crédit d'impôt

* Invalidité " Couverture frais généraux "

Primes non déductibles

* Invalidité " Couverture salaire ou revenu "

* Vie *

Vêtements et uniformes

Non déductibles

Vêtements qui peuvent être utilisés personnellement



Déductibles

Uniformes ainsi que tout accessoire de sécurité



Frais de formation

Non déductibles

Remplacé par un crédit d'impôt non remboursable
Si reçus officiels - T2202 et relevé 8

Déductibles

Lorsque ces frais sont pour conserver, mettre à jour
ou améliorer des compétences ou titres acquis

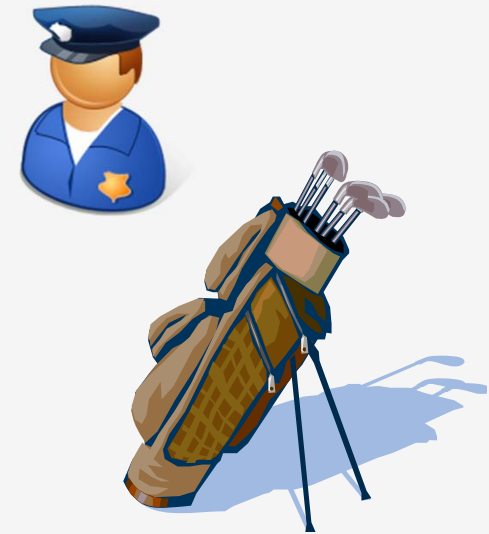
Dépenses non admises

Amendes et pénalités

Golf

Bateau

Pourvoirie



Cotisation à un club de sport et de loisir

Local de travail à domicile



Déductible dans 2 situations

Votre **principal** lieu d'affaires est à votre domicile



Votre principal lieu d'affaires n'est pas à votre domicile
+
Vous avez aménagé une pièce séparée où vous recevez des clients régulièrement à la maison

Local de travail à domicile

Exemple



Superficie du local de travail	400 Pi^2
Superficie totale de la maison	2 000 Pi^2
Électricité et chauffage	2 200 \$
Entretien et réparations*	300 \$
Taxes municipales et scolaires	2 500 \$
Assurance habitation	600 \$
Intérêts sur hypothèques ou loyer	<u>8 000 \$</u>
Total	13 600 \$

Montant déductible $13\,600 \$ \times 400/2\,000 = 2\,720 \$$



* Vous pouvez inclure séparément les dépenses exclusives au local à 100%

Local de travail à domicile

Exemple



Superficie du local de travail	400	Pi ²
Superficie totale de la maison	2 000	Pi ²

Électricité et chauffage	100%	2 200 \$
Entretien et réparations*	50%	150 \$
Taxes municipales et scolaires	50%	1 250 \$
Assurance habitation	50%	300 \$
Intérêts sur hypothèques ou loyer	50%	<u>4 000 \$</u>
Total		7 900 \$

Montant déductible $7\,900 \$ \times 400/2\,000 = 1\,580 \$$



* Vous pouvez inclure séparément les dépenses exclusives au local à 100%

Dépenses automobile

Tenir un registre de vos déplacements pour affaires (possibilité de le faire pour 3 mois/an)

Le kilométrage de votre domicile à votre principal lieu d'affaires est personnel, à moins qu'il soit à votre domicile

De plus

- Ramassez les factures de toutes les dépenses du véhicule
- Lire l'odomètre au début de chaque année

Dépenses automobile

Exemple

Kilomètre pour affaires

7 000 Km

Kilomètre total

30 000 Km

Essence et huile

400 \$

Primes d'assurance

800 \$

Permis et frais d'immatriculation

500 \$

Entretien et réparation

800 \$

Intérêts sur emprunt *

1 000 \$

Déduction pour amortissement *

3 000 \$

Total

8 500 \$

Montant déductible $8\,500 \$ \times 7\,000 \text{ km} / 30\,000 \text{ km} = 1\,983 \$$

*Si auto louée = Frais de location

Repas lors d'un déplacement

Déductibles à 50% :

- Si vous vous déplacez à l'extérieur de la région métropolitaine où est située votre entreprise
et
- Déplacement est fait dans le but de gagner des revenus d'entreprise

Achats et inventaire

Dépenses

Coût des marchandises vendues*

Inventaire au début de l'année	0 \$
Plus : achats de l'année	40 000 \$
Moins : inventaire à la fin	(10 000 \$)
Coût des marchandises vendues	30 000 \$

* Le coût des marchandises consommées personnellement n'est pas déductible

Comment déduire les biens ?

Auto

Ordinateur

Équipements

Outils

.....



Répartir le coût des biens sur plusieurs années ou amortissement

Amortissement ?

Pourquoi ?

Les biens ont une durée de vie
qui dépasse 1 an

Est aussi amortissable :

- Tous les frais liés à l'achat du bien ***
- Les améliorations futures apportées**

* Sauf la TPS-TVQ si vous êtes inscrits

Amortissement

Exemple

Catégorie 8 (20%)

80%
commerciale

Achat bureau, chaise, classeur	5 000 \$	
1 ^{ère} année $5\,000 \$ \times 10\%^*$	<u>500 \$</u>	400 \$
Solde	4 500 \$	
2 ^{ème} année $4\,500 \$ \times 20\%$	<u>900 \$</u>	720 \$
Solde	3 600 \$	
3 ^{ème} année $3\,600 \$ \times 20\%$	<u>720 \$</u>	576 \$
Solde	<u>2 880 \$</u>	

* La moitié du taux est appliquée l'année de l'achat

Catégories d'amortissement



Biens

Catégorie/ Taux

Références

Amélioration locative	13	1\5	Calcul particulier	IT-464R
Automobile, camion, remorque, vélo	10	30%	Sauf si coût > à 30 000\$	
Bâtiment (structure de bois)	6	10%	Sans fondation	IT-79R3
Bâtiment non résidentiel (après 18/3/2007)	1	6%	Si + de 90%	IT-79R3
Bâtiment résidentiel	1	4%		IT-79R3
Brevets, concessions, permis	14		Durée limitée	
Clôture	6	10%		
Équipement, ameublement, téléphone	8	20%		IT-472
Équipement, (fabrication - transformation)	29	1\2	Acquis avant 2018	IT-147R3
Frais d'incorporation, franchise *		7%	Durée illimitée	IT-475
Logiciel	12	100%		

* Calcul spécial (inclut les études de marché et frais de démarrage)

Catégories d'amortissement



Références

Biens	Catégorie/ Taux			Références
Ordinateur (après janvier 2011)	50	55%		
Outil manuel de - de 500\$	12	100%	*	IT-422
Outil manuel de + de 500\$	8	20%		IT-422
Photocopieur, appareil photo	8	20%		IT-472
Stationnement, trottoir	17	8%		
Tableau d'affichage, enseigne	8	20%		IT-472
Uniforme, vêtement de sécurité	12	100%	*	
Ustensile de cuisine de - de 500\$	12	100%	*	
Ustensile de cuisine de + de 500\$	8	20%		IT-472
Vaisselle, verrerie	12	100%	*	
Voiture de tourisme (de luxe)	10,1	30%	Restrictions + de 30 000\$	

* La règle de la moitié ne s'applique pas sur ces biens

Tableau de dépenses d'entreprises



Activités culturelles	50%	Oui	IT518R
Amélioration apportée à un bien	Amortissement	Amortissement	IT128R
Aménagement paysager	Conditions	Conditions	
Amendes et pénalités	Non	Non	IT104R3
Assurances collectives des employés	Oui	Oui	
Assurances commerciales	Oui	Oui	
Billets de sport, loges corporatives...	50%	50%	IT518R
Cadeaux aux clients (repas ou divertissement)	50%	Différent	IT518R
Cadeaux aux employés	max 500\$	max 500\$	
Chambre de commerce	Oui	Oui	
Congrès	Max de 2	Max de 2	IT131R2
Cotisation à un club de sport	Non	Non	IT518R
Cotisations employeur (AE, RRQ, RQAP, CSST..)	Oui	Oui	
Coût des marchandises vendues dans l'année	Oui	Oui	
Dépenses antérieures au début de l'entreprise	Non	Non	IT364

Tableau de dépenses d'entreprises



Dépenses d'entretien et usage d'un auto	Oui	Oui	IT521R
Entretien d'un bien	Oui	Oui	IT128R
Frais de bureau, fournitures	Oui	Oui	IT51R2
Frais de transport, de messagerie et de poste	Oui	Oui	
Frais de voyage et d'hébergement	Oui	Oui	
Frais d'utilisation ligne téléphonique	Oui	Oui	
Frais légaux et comptables (achat de biens)	Amortissement	Amortissement	IT99R5
Frais légaux et comptables (sur dépenses)	Oui	Oui	IT 285R2
Golf, bateau, chalet (utilisation et entretien)	Non	Non	IT148R3
Impôt	Non	Non	
Intérêt et pénalité sur impôt ou TPS-TVQ	Non	Non	IT-104R3
Intérêts sur prêt et frais bancaire	Oui	Oui	
Loyer commercial et frais connexes	Oui	Oui	
Mauvaise créance (si inclus au revenu avant)	Oui	Oui	IT442R
Montant investi dans l'entreprise	Non	Non	

Tableau de dépenses d'entreprises



Party de Noël des employés	Oui	Oui	IT518R
Permis annuel, taxes d'affaires	Oui	Oui	
Provision pour créances douteuses	Oui	Oui	IT442R
Publicité, cartes d'affaires	Oui	Oui	
Repas et divertissement	50%	Différent	IT518R
Revue et périodiques	Oui	Oui	
Salaires et avantages versés aux employés	Oui	Oui	
Salon, foire, exposition et colloque	Oui	Oui	
Sous-traitant	Oui	Oui	
Taxis, parcomètre et frais de stationnement	Oui	Oui	
Terrain	Non	Non	
TPS-TVQ	Oui si non inscrit	Oui si non inscrit	
Vêtements	Non	Non	

Tableau de dépenses d'entreprises



Assurance invalidité-couverture frais généraux	Oui	Oui	
Assurance santé privée	Oui	Crédit d'impôt	
Assurance-vie	Non	Non	IT309R2
Consommation personnelle (marchandises)	À soustraire	À soustraire	
Cotisation à une association professionnelle	Oui	Crédit d'impôt	
Cotisations au RQAP et RRQ	En partie + crédit	En partie	
Dépenses personnelles	Non	Non	
Dons de charité	Crédit d'impôt	Crédit d'impôt	IT110R3
Frais de scolarité et manuels scolaires	Crédit d'impôt	Crédit d'impôt	IT357R2
Frais de scolarité non admissible au crédit	Oui	Oui	IT357R2
Frais d'un local de travail à domicile	Oui	Différent	IT514
Frais médicaux	Crédit d'impôt	Crédit d'impôt	
Internet et location d'un cellulaire	Oui	Oui	*
Retrait ou prélèvement	Non	Non	
Transport en commun	Crédit d'impôt	Différent	

* Portion d'affaires

Références



revenuquebec.ca

(514) 864-6299 ou 1 800 267-6299

IN-155 Les revenus et dépenses d'entreprise



arc.gc.ca

1 800 959-7775

T4002 Les revenus et dépenses d'entreprise

IT411R Construction ou fabrication, transformation

T4003 Revenus et dépenses agricoles

IT504R2 Artistes visuels et écrivains

IT525R Artistes de la scène

Guide ou cours de fiscalité gratuit

Planiguide.ca - Raymond, Chabot, Grant, Thornton

FISCALITEuqtr.ca



Bonne chance!

Merci de votre participation